

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2010

Présents : Mmes et M. GROS – BLANC - FELIU - CHAGUE – BALSSA – CARAYOL – COUGNEC – LUGAN – MOLINIER – BENAZECH – CARAYON – RODIERE – HOMS – BERTRAND – GARIBAL B – GARIBAL V – METAHRI.

Excusés : M. FONVIEILLE qui donne pouvoir à M. GROS
M. BOYO

BAMBOCHE : MODIFICATIONS CONDITIONS DU BAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme MAURIES ont entamé des négociations pour vendre leur fond de commerce situé dans les locaux municipaux de St Rémi. Les futurs acquéreurs seraient preneurs à plusieurs conditions :

- un aménagement du loyer pour le démarrage de leur entreprise ;
- l'autorisation d'étendre la destination des locaux à une activité de Librairie ;
- que le cédant soit désolidarisé vis-à-vis de son cessionnaire pour le paiement du loyer et l'exécution du bail

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1) - de ramener le loyer à 350 € HT par mois durant les deux premières années d'exercice à compter de la signature de l'acte authentique de cession.

Article 2) - autorise l'extension de la destination des locaux à une activité de Librairie. Cette activité pourra être gérée par la société « Librairie du Sud » dans le cadre d'une mise à disposition ou d'une sous location des locaux. Il est entendu que l'activité principale restera sauf accord express de la Commune une exploitation de Bar/Restauration.

Article 3) - accepte de désolidariser le cédant, en l'espèce M. et Mme MAURIES, vis-à-vis de ses cessionnaires (M. et Mme SOUCLIER, Mme THIAM et Mme AUBRY), pour le paiement des loyers et l'exécution du bail pendant la durée restant à courir.

Article 4) - autorise Monsieur le Maire à signer la dite cession de bail aux conditions mentionnées ci-dessus, au profit des cessionnaires sus nommés ou toute personne morale s'y substituant.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Culture, lors de sa dernière réunion, a arrêté une programmation culturelle qu'elle souhaite soumettre au Conseil Municipal. Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Cougnenc.

Mme Cougnenc présente le programme retenu par la Commission :

1)- Spectacle des Ormes les 23 - 24 et 25 juillet sur la vie d'Henri DUNAN, Fondateur de la Croix Rouge.

Aide sollicitée par les organisateurs :

- mise à disposition de matériel : tentes de Clipperton
- subvention de 350 €

2)- Enregistrement du Requiem de Fauré à la Collégiale St Rémy

Coût de l'opération 19 000 €. La Commune est sollicitée à hauteur de 4 000 €.

L'organisateur offrirait un concert gratuit de ce Requiem pour les Lautrécois. Cela permettrait à la Commune de faire une recette et de réduire les coûts de cette opération culturelle.

3)- Les Pinceaux de Cocagne

Concours de peinture les 4 et 5 septembre organisé à Lautrec en partenariat avec l'Association Bleu Cobalt de Vénes et la MJC de Lautrec. La Commune est sollicitée pour :

- mise à disposition de salle et de matériel
- petit déjeuner et apéritif pour la remise des prix
- dotation pour le prix de la Commune de Lautrec (environ 400 €)

4)- Culture Vagabonde du 1^{er} au 7 novembre

Semaine culturelle avec deux concerts prévus : le vendredi, à la Collégiale, musique africaine et à la Salle de Conférences, spectacle de flamenco le samedi soir. Coût de ces concerts : 1500 €. La Commune est sollicitée à hauteur de 900 €.

Tout au long de la semaine, travail en partenariat avec l'école, le Collège et les Musicales. Mercredi, heure du conte avec Suzanne Asquezéru.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1) - Spectacle des Ormes.

Par une voix contre et 17 voix pour, le Conseil décide d'attribuer l'aide sollicitée, soit 350 € de subvention et le prêt des tentes de Clipperton.

Article 2) - Requiem de Fauré

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient le projet de Benoît Tisserant pour l'enregistrement du Requiem de Fauré à la Collégiale. L'aide sollicitée de 4 000 € lui sera versée si son projet se concrétise. Le Conseil propose de fixer à 14 € le prix des places pour le concert.

Article 3) - Concours de Peinture « Les pinceaux de Cocagne »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'organisation du concours de peinture tel que présenté par Mme Cougnenc et fixe à 400 € la dotation pour le prix de la Commune de Lautrec.

Article 4) - Programmation de Culture Vagabonde en novembre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Culture Vagabonde et accepte de subventionner l'Association « Ma Case » à hauteur de 900 € pour financer une partie des Concerts.

Programmation gratuite et dates à retenir

- Conte de l'été avec Violène Condat (3 dates en juillet et 3 dates en août).
- Concours photos du 1^{er} juin au 30 août : « Les arbres ».
- Forum des Associations le samedi 4 septembre

DIVERS DEVIS

Achat de balconnières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Fleurissement lors de la préparation du budget a décidé de racheter 10 balconnières pour mettre en place sur la façade de la Mairie.

Les balconnières utilisées les autres années sont arrivées en fin de vie et ne peuvent plus être utilisées. La Commission a fait une consultation et a retenu la proposition de la Société Atech. Le coût des ces balconnières avec support est de 1 405 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la Société Atech et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir passer la commande de ces dix balconnières.

Feu d'artifice

Conformément à ce qui a été prévu et voté au budget primitif de la Commune, l'enveloppe destinée au feu d'artifice est de 2 700 €. Les entreprises sollicitées ont fait chacune une proposition de feu.

- Pyragric : 1453 projectiles pour 36.21 kg de matière active et 15 minutes de spectacle.
- Lacroix Ruggieri : 633 projectiles pour 33.49 kg de matière active et 14 minutes de spectacle
- Pyroféerie : 2334 projectile et 17 minutes de spectacle.

Après en avoir délibéré et examiner les offres, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la société Pyragric.

Renforcement de l'informatique du secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique de la Mairie est vieillissant et nécessite une remise à niveau pour pouvoir continuer à fonctionner dans de bonnes conditions. La Société IGEC, chargée de la maintenance de notre parc informatique, propose d'augmenter la mémoire du serveur et du poste de l'accueil. Le coût de cette opération est de 629 € HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le mois de janvier, un agent municipal est affecté au poste de garde champêtre et qu'il lui faut pour mener à bien sa mission un poste de travail informatique. Un devis a également été demandé à la société IGEC qui nous propose pour 1054.04 € HT : un nouvel ordinateur avec onduleur. L'installation, le paramétrage et la mise en réseau sont compris dans le prix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la Société IGEC pour un montant total de 1 683.04 € HT et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir passer la commande.

MAIRIE DE LAUTREC / COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LAUTRECOIS :MISE A DISPOSITION DES DEDIES A LA PETITE ENFANCE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté des Communes du Lautrécois a, depuis le 1^{er} janvier 2007, la compétence « petite enfance – enfance et jeunesse ». Elle gère désormais ce secteur d'activité sur notre Commune.

Le transfert de compétence ayant été effectué, il reste à formaliser par la mise en place de convention la mise à disposition des locaux de la Commune de Lautrec dédiés à ce secteur d'activité, à savoir : la crèche et les locaux dédiés en propre à l'ALAE et à l'ALSH. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une proposition de convention.

Après en avoir étudié la convention jointe à la délibération et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1) - approuve la convention de mise à disposition des locaux de la Commune de Lautrec dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse à la Communauté des Communes du Lautrécois. La convention est jointe à la présente délibération.

Article 2) - les locaux, objets de la mise à disposition sont : la crèche située au lieu dit « La Promenade » et une partie des locaux de l'Ecole Jean-Louis ETIENNE, tels que représentés sur le plan joint à la convention.

Article 3) - autorise Monsieur le Maire à la signer.

REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR A L'OFFICE DE TOURISME.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu de reverser la taxe de séjour perçue en 2009 à l'Office du Tourisme.

Les recettes de cette taxe se sont élevées à 3 598.10 € pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser 3 598.10 € à l'Office du Tourisme, soit la totalité de la taxe de séjour perçue sur l'exercice 2009.

DENOMINARION D'UN CHEMIN DE RANDONNEE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons sur notre territoire plusieurs sentiers de randonnée. Ces derniers sont actuellement en cours de re-balisage, la signalétique va être reprise partout où il y a besoin.

Tous les chemins de randonnée ont un nom sauf le chemin du sentier sud. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réfléchir et lui trouver un nom pour pouvoir l'inscrire sur la nouvelle signalétique, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appeler ce sentier de randonnée : « Le chemin du Lagas ».

SDET : CONSOLIDATION DES STATUTS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDET, dans une séance de son comité syndical en date du 7 avril 2010, a approuvé les statuts actualisés par la nouvelle liste des membres et tenant compte de l'extension de compétences.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette version consolidée des statuts du SDET.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu la délibération adoptée par le comité syndical du SDET lors de sa séance du 7 avril 2010, approuvant les statuts actualisés par la nouvelle liste des membres et tenant compte de l'extension de compétences,
Vu l'article 5211-20 du Code Général des collectivités territoriales,
Adopte les statuts du SDET dans leur version consolidée tenant compte de l'extension de compétences.

DEMANDE D'ARRETE DE CATASTROPHE NATURELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des personnes se sont manifestées à la Mairie après constatation des dégâts causés à leurs biens résultant très certainement d'une sécheresse et d'une réhydratation intensive des sols. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander auprès de Mme la Préfète du Tarn, la constatation de l'état de catastrophe naturelle en vue de permettre l'indemnisation de dommages aux usagers victimes de cet état de fait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires en vue de demander à Mme la Préfète du Tarn la constatation de l'état de catastrophe naturelle sur la Commune de Lautrec.

27 MAI 2010 : JOURNEE DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élus tarnais sont toujours mobilisés contre la réforme territoriale, telle qu'elle est présentée aujourd'hui.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains élus ont décidé de se mobiliser et d'organiser une journée d'action, le 27 mai 2010, destinée à sensibiliser la population aux risques encourus par les Collectivités Territoriales, si la réforme était votée en l'état, conformément aux propositions de lois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se rallier à ces élus et d'organiser une action allant dans ce sens sur la Commune de Lautrec. Il propose au Conseil Municipal une fermeture administrative des services publics : secrétariat de Mairie, Médiathèque, services techniques et école élémentaire.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande à chacun de s'exprimer sur cette action destinée à sensibiliser le maximum de personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 3 abstentions et 15 voix pour de participer à cette journée d'action du 27 mai et propose à Monsieur le Maire une fermeture administrative des services publics de la Commune.

Cinq élus sont pour la fermeture des services publics municipaux, mais ne souhaitent pas que l'école élémentaire soit fermée par décision du Maire, ils proposent que seules la restauration scolaire et les garderies du midi et du soir soient supprimées.

Dix élus sont pour une fermeture des tous les services publics municipaux, y compris la fermeture totale de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, dans sa majorité, demande à Monsieur le Maire de bien vouloir prendre les mesures nécessaires à la fermeture de tous les services publics municipaux, le jeudi 27 mai 2010 et de bien vouloir communiquer sur cette action auprès des Lautrécois.

REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération en date du 22 mars 2010, il s'était prononcé pour la réalisation d'un emprunt de 334 700 € pour compléter le plan de financement de la Maison des Associations.

Par cette même délibération il avait confié au maire la réalisation d'une mise en concurrence entre plusieurs établissements bancaire et lui avait donner l'autorisation de signer le contrat avec le moins disant. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après avoir consulté, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la BPO et Dexia, et examiné les différentes offres, l'établissement bancaire le moins disant est le Crédit Agricole.

Il propose sur une durée de 15 ans un taux à 3.50 %, soit un coût de crédit total de 97 240.60 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt proposé par le Crédit agricole .

Soit aux conditions suivantes:

Taux à 3.50 % et un TEG à 3.51%

Durée du crédit : 15 ans

Remboursement trimestriel

Coût total du crédit : 97 240.60